5. SUSPENSION

5.1. Avant :

5.2. Arrière : 3 essieux rigides à suspension par coussins élastiques sous pression d'air équipés d'amortisseurs télescopiques hydrauliques.

en option : - essieu 1 relevable
- 1 ou 3 essieux directionnels ou suiveurs

6. DIRECTION

Assistée par l'attelage au niveau du tracteur

7. FREINAGE

7.1. Frein de service : un circuit agissant sur les 6 roues de la semi-remorque.

7.2. Répartiteur de freinage : oui
Correction automatique de l'effort de freinage suivant la charge sur le train roulant arrière.

7.2.1. Système antiblocqueur des roues : oui, la vitesse de rotation de 2, 4 ou 6 roues de la semi remorque est enregistrée par des capteurs montés dans les tambours ou sur les moyeux, la pression de freinage est modulée par :
- 1 ou 2 valves modulatrices pour vers. F et K
- 2 ou 3 valves modulatrices pour vers. DF et DK

7.3. Frein de secours : assuré par l'indépendance du circuit de freinage du véhicule tracteur.

7.3.1. Frein en cas de rupture d'attelage : automatique par réserve d'énergie.

7.4. frein de stationnement : sur 4 roues, par système vis-écrous irréversible à manivelle ou par vases à ressorts (option)

7.5. Mode de transmission des efforts aux roues :

7.5.1. Frein de service : air comprimé.

7.5.2. Frein de secours : air comprimé.

7.5.2.1. Frein en cas de rupture d'attelage: air comprimé.

7.5.3. Frein de stationnement : par câble acier ou [illegible] détente des ressorts (option) agissant sur 2 des 3 ess[illegible] ou sur essieu 2 et 3 si essieu 1 relevable.

7.6. Assistance des freins : néant.

7.7. Réservoir de fluides ou d'énergie : 1 réservoir [illegible] d'au moins 60 litres.

7.8. Type de frein :

7.8.1. Frein de service : à tambours.

7.8.2. Frein de secours : à tambours.

7.8.2.1. Frein de rupture d'att[illegible] : à tambours

7.8.3. Frein de stationnement : à ta[illegible]rs

7.9. Ralentisseurs : en option.

8. CARROSSERIE

8.1. Carrosserie : citerne autoportante (CIT-CHIM ou CIT-PULV) ou citerne basculante sur châssis à 2 longerons (PTE CONT ou châssis [illegible])

8.2. à 8.8. [illegible]

8.9. Dispositif de protection latérale : oui
- tube diamètre [illegible] 50 mm ou U de hauteur mini de 50mm ou [illegible] flexibles.

8.10. Dispositif de protection contre l'encastrement :
- dispositif [illegible]mplogué, sauf pour carrosseries basculantes vers l'ar[illegible].

8.11. Dispositif anti-projections :
- 1 bavette montée après la dernière roue du tridem si la distance entre les essieux du tridem est inférieure à 1,342 m
- 1 bavette après chaque roue du tridem si la distance entre les essieux du tridem est supérieure à 1,342 m

9. L'AIRAGE

9.1. /

9.2. /

9.3. Feux de position

9.3.1. Avants	2 indépendants blancs
9.3.2. Latéraux	3 à 6 oranges par face latérale

9.4. Feux rouges arrières : 2 rouges.

9.5. Feux de changement de direction :

9.5.1. Avant	0
9.5.2. Arrière	2 orangés
9.5.3. Latéraux	0

9.6. Feux de freinage : 2 rouges

9.7. Eclairage de la plaque d'immatriculation : [illegible] ou 2 blancs.

NOTA : les feux 9.4 à 9.7 sont combinés dans un dispositif commun (rond ou rectangulaire).

9.8. Dispositifs rétroréfléchissants :

9.8.1. Arrière : 2 triangles rouges.

9.8.2. Latéraux : 3 à [illegible]ngés par face latérale incorporés dans les feux de position latéraux.

9.8.3. Avant : 2 b[illegible] incorporés dans les feux de position avant.

9.9. Feux de détresse : fonctionnement de tous les feux de changement de direction commandé par le tracteur.

9.10. Feu de marche arrière : 1 blanc en option

9.11. Feu de brouillard arrière : 1 ou 2 rouges.

9.12. Feux d'encombrement :

9.12.1. Av[illegible]	2 bicolores (blanc avant, rouge arrière) en option
9.12.2. [illegible]ière.	2 bicolores (blanc avant, rouge arrière).

9.13. Dispositif de signalisation complémentaire arrière : oui
[illegible] à 4 homologués

10. [illegible]VERS

10.1. /

10.2. Marques d'identité :

10.2.1. Emplacement de la plaque constructeur :
- Citerne autoportante : à l'avant droit du support de la plaque d'attelage.
- Châssis : à l'avant droit sur l'âme du longeron.

10.2.2. Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification :
- Citerne autoportante : à l'avant droit du support de la plaque d'attelage.
- Châssis : à l'avant droit sur l'âme du longeron.

10.2.3. Structure du numéro d'identification :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
V	F	9	S	2	4	0	0	K	E	4	0	4	1	0	0	

Pos 1 à 3 et 12 à 14 : code constructeur ISO/WMI
Pos 4 à 6 : désignation du type
Pos 7 : marque et type de frein (voir 11.5)
Pos 8 : D = matières dangereuses, sinon = 0
Pos 9 : version
Pos 10 : année de construction (S=1995)
Pos 11, 15, 16, 17 : n° d'ordre dans la série du type

10.2.4. Le numéro d'identification commence à :
VF9S24A0FS5041639

11. VISITES TECHNIQUES

11.1. Emplacement de la plaque correcteur : devant 1er essieu à droite.

11.2. Pression déclarée par le constructeur : 8 bars

11.3. Pression de disjonction : 2,7 bars env.

11.4. Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :

11.4.1. A la tête d'alimentation (couleur rouge) : /

11.4.2. A la tête de commande (couleur jaune) : /

11.5. Longueur des bras de leviers : selon marque de frein
- BPW : 152 mm (A)
- SAF : 127 mm (B)
- ROR : 127 mm (C)

11.6. Course maximale des détonneurs de freins : 75 mm

11.7. Nature de repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation : - F pour réservoir de freins
- S pour réservoir de servitudes

11.8. Observations :